

# Programme de mobilité de personnel

## Contexte

Le DAAD (Service d'Echange Académique Allemand) est une organisation publique et autonome qui rassemble les institutions d'enseignement supérieur Allemandes. Elle encourage également les échanges universitaires internationaux ainsi que la coopération académique avec les pays en voie de développement via divers programmes de soutien financier. Dans le cadre de l'initiative NELGA, le DAAD met en œuvre un ambitieux programme de bourse.

## Objectifs

Le programme de mobilité de personnel vise à améliorer la qualité et la quantité des formations et de la recherche sur la gouvernance foncière dans les universités africaines en favorisant les échanges Nord-Sud. Ce programme est éligible pour des séjours de courte durée de personnel universitaire européen dans les institutions partenaires du réseau NELGA.

Le programme de mobilité de personnel est destiné à :

- Faciliter l'organisation d'activités éducatives et / ou de formations (e.g. école d'été) ;
- Encourager l'organisation de formations courtes pour le personnel d'institutions ministérielles ;
- Faciliter les visites de suivi dans le cadre de travaux de recherche co-supervisés ;
- Promouvoir l'organisation d'activités similaires.

## Candidats éligibles

Les candidats doivent :

- Etre en possession d'un doctorat ;
- Faire partie du corps enseignant d'une université européenne ;
- Etre invités par une des universités du réseau NELGA ;
- Avoir l'autorisation de leur institution d'origine de s'absenter pendant la durée du séjour de mobilité.

*Les candidatures des femmes et d'académiques issus de régions et/ou de groupes défavorisés sont particulièrement encouragées.*

## Domaines d'application éligibles

Les candidats doivent avoir une formation en gouvernance / gestion des terres ou dans un domaine connexe. Par exemple : administration et gestion des terres, économie foncière, économie des ressources naturelles et/ou de l'environnement, économie du développement, gestion et promotion de l'immobilier, droit environnemental, études de développement, aménagement urbain et/ou régional, aménagement et gestion urbaines, géomatique (SIG et arpantage), géographie, gestion des ressources naturelles, économie agricole et autres domaines pertinent vis-à-vis de la question du développement foncier et national.

## Conditions et modalités

La subvention de mobilité consiste en :

- Une indemnité de voyage forfaitaire conformément au régime d'indemnisation de déplacement du DAAD
- Une indemnité journalière forfaitaire (conformément à la [loi allemande sur les frais de voyage](#))
- Une indemnité journalière de logement sous condition de vérification (conformément à la [loi allemande sur les frais de voyage](#))

Les indemnités hebdomadaires et de voyage sont destinées à couvrir l'ensemble des dépenses liées au voyage et au séjour du bénéficiaire (aucun autre remboursement des frais de visa, des frais de santé ou de vaccination, des frais de bagage ou d'assurance bagage, des taxes, etc. n'est prévu). Les fonds seront transférés sur le compte bancaire personnel du candidat.

À la fin du séjour, il est demandé au bénéficiaire de fournir un rapport détaillant l'expérience d'enseignement et incluant des conseils/informations pour l'amélioration des activités de coopération inter-universitaire futures.

L'établissement d'origine doit continuer de verser le salaire du bénéficiaire et perpétuer ses avantages tout au long la durée du séjour de mobilité.

## Durée

La bourse permet un séjour d'une durée de 12 jours maximum et n'est pas renouvelable.

## Procédure de candidature

Les candidats sont tenus de :

1. **S'enregistrer** en ligne via le portail DAAD (si ce n'est déjà fait) : <https://portal.daad.de/>
2. **Postuler** en ligne via le lien suivant :  
[https://portal.daad.de/sap/bc/bsp/sap/z\\_set\\_cookie/setcookie.htm?fund\\_ar=stv&id=57388760](https://portal.daad.de/sap/bc/bsp/sap/z_set_cookie/setcookie.htm?fund_ar=stv&id=57388760)

Pour toute question technique à propos du portail DAAD, contactez [portal@daad.de](mailto:portal@daad.de)

### Documents à soumettre :

- Formulaire de candidature DAAD, dûment rempli (disponible sur le portail DAAD) ;
- Curriculum Vitae (veuillez utiliser le format Europass, <https://europass.cedefop.europa.eu>) comprenant la liste des publications (le cas échéant) ;
- L'invitation de l'établissement d'accueil ;
- Une note conceptuelle (de 1 à 2 pages) indiquant les tâches et les fonctions pendant le séjour et incluant un calendrier détaillé et un plan d'enseignement,
- Copie certifiée du diplôme de doctorat ;
- Preuve de la permission d'absence de l'établissement d'origine et accord pour travailler temporairement dans l'établissement d'accueil.

Les demandes peuvent être déposées à tout moment, mais au moins trois mois avant la date de début prévue du séjour de mobilité.

## Critères de sélection

Les critères de sélection les plus importants sont :

- La valeur ajoutée du séjour de mobilité au regard du mandat du réseau NELGA ;
- Pertinence académique / scientifique de la demande ;
- Qualité et niveau de détail de la note conceptuelle.

## Contacts

Pour d'avantage d'information sur le programme, veuillez contacter :

Mme Jana Bömer, [boemer@daad.de](mailto:boemer@daad.de)

Mme Luisa Prior, [luisa.prior@giz.de](mailto:luisa.prior@giz.de)